



COMMUNE DE FOUGÈRES SUR BIEVRE

REUNION DU 15 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric MARTELLIÈRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 mars 2018

Membres afférents au CM : 15 Membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Présents : MM. et Mmes Éric MARTELLIÈRE, Michel CHASSET, Patrick LEPAIN, Béatrice HUC, Jean-Claude SOMMIER, Jean-Paul COELLIER, Marie-Claude CORBIN, Christian LABY, Nicolas OURY, Élisabeth FERMAUT et Jean-Pierre CROISSET.

Excusés : Pierre de BIZEMONT, Samuel MARSEAULT (donne procuration à Patrick LEPAIN), Françoise GUÉRU-DUMÉZ (donne procuration à Jean-Pierre CROISSET).

Christian LABY donne procuration à Éric MARTELLIÈRE en attendant son arrivée (19h25).

Conformément à l'article L.1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Béatrice HUC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation des comptes de gestion 2017*
- *Approbation des comptes administratifs 2017*
- *Affectation des résultats*
- *Vote des taux d'imposition*
- *Vote des budgets primitifs 2018*
- *Vote des subventions aux associations*
- *Affaires diverses*

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Syndicat AEP Sambin – Feings – Fougères : désignation d'un délégué suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 04/2018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET COMMERCES) DRESSÉS PAR MONSIEUR VIGUÉ, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES A LA TRÉSORERIE DE CONTRES

- Après la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer, et des restes à payer,
- Après la présentation du compte administratif de l'exercice 2017, prenant en compte le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordres prescrites au receveur,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 05/2018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L 2121-4 du C G T C, Michel CHASSET, Maire Adjoint, est désigné président pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Éric MARTELLIÈRE, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	654 744.94	717 434.42
	INVESTISSEMENT	189 679.95	251 737.89
REPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		262 064.48
	INVESTISSEMENT	166 702.26	
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT		324 753.96
	INVESTISSEMENT	104 644.32	

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 06/2018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L 2121-4 du C G T C, Michel CHASSET, Maire Adjoint, est désigné président pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Éric MARTELLIÈRE, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	55 101.98	52 361.58
	INVESTISSEMENT	24 953.97	33 917.54
REPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		17 453.92
	INVESTISSEMENT		52 839.80
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT		14 713.52
	INVESTISSEMENT		61 803.37

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 07/2018**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET COMMERCES**

Conformément à l'article L 2121-4 du C G T C, Michel CHASSET, Maire Adjoint, est désigné président pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Éric MARTELLIÈRE, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	6 967.63	18 884.12
	INVESTISSEMENT	64 800.18	112 648.65
REPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		0
	INVESTISSEMENT	108 329.94	
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT		11 916.49
	INVESTISSEMENT	60 481.47	

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 08/2018**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Éric MARTELLIÈRE, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif présente :
 - ↗ un excédent cumulé de fonctionnement de 324 753.96 €
 - ↗ un déficit cumulé d'investissement de 104 644.32 €
 - ↗ un solde négatif de restes à réaliser de 25 000.00 €
 - ↗ un solde positif de restes à réaliser de 185 000.00 €
 - Soit un excédent d'investissement de 55 355.68 €
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement
 - o à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - pour un montant de 324 753.96 €
- Décide d'affecter l'excédent d'investissement
 - o à l'article 001 (excédent d'investissement reporté)
 - pour un montant de 55 355.68 €

DELIBERATION N° 09/2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Éric MARTELLIÈRE, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif présente :
 - ↪ un excédent cumulé de fonctionnement de 14 713.52 €
 - ↪ un excédent cumulé d'investissement de 61 803.37 €

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement
 - à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - pour un montant de 14 713.52 €
- Décide d'affecter l'excédent d'investissement
 - à l'article 001 (excédent d'investissement reporté)
 - pour un montant de 61 803.37 €

DELIBERATION N° 10/2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET COMMERCES

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Éric MARTELLIÈRE, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif présente :
 - ↪ un excédent cumulé de fonctionnement de 11 916.49 €
 - ↪ un déficit cumulé d'investissement de 60 481.47 €

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement
 - à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
 - pour un montant de 11 916.49 €
 - à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - pour un montant de 0 €
- Décide d'affecter le déficit d'investissement
 - à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)
 - pour un montant de 60 481.47 €

DELIBERATION N° 11/2018

VOTE DES TAUX

Sur proposition du maire, après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taux des trois taxes tels que décrit ci-dessous :

	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	VOTE DES TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	655 526	13.06 %	87 097 €
Taxe foncière (bâti)	870 672	22.85 %	203 913 €
Taxe foncière (non bâti)	49 193	44.00 %	21 912 €
		TOTAL	312 922 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

DELIBERATION N° 12/2018

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2018

Sur proposition du maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget principal, les budgets annexes assainissement et commerces, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

- **BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 999 405.96 €
Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 650 585.68 €

- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 60 187.02 €
Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 95 720.91 €

- **BUDGET ANNEXE COMMERCES**

Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 60 574.98 €
Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 71 081.47 €

DELIBERATION N° 13/2018

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

Sur proposition du maire, après délibération le conseil municipal vote les subventions ci-dessous :

Libellé	Montants votés 2018
AFN Fougères Feings	90.00 €
Ateliers la Rue	200.00 €
APE Feings/Fougères/Ouchamps	100.00 €
Association Etincelles CONTRES	160.00 €
Association Fougéroise Badminton	200.00 €
Association secrétaire mairie	27.00 €
Boule Fougéroise	152.00 €
CFA BTP	70.00 €
Club Fougères Ouchamps Feings (tennis)	700.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
Compagnie du hasard	800.00 €
Fondation du patrimoine	60.00 €
Gymnastique volontaire	500.00 €
LEAP Boissay	130.00 €
RERS du Controis	150.00 €
Société communale de chasse	182.00 €
Association Loisirs et Détente	400.00 €
US Fougères Ouchamps Feings (football)	1 550.00 €
Piste de Fougères sur Bièvre	100.00 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Ouchamps	100.00 €
Association des donneurs de sang les Montils	75.00 €
Chambre des métiers	80.00 €
Sologne nature environnement	100.00 €
Le Souvenir Français	110.00 €
TOTAL	7 036.00 €

Le maire rappelle que le montant voté au budget primitif 2018 est de 29 500 € (dont 9 500 € pour les subventions aux associations et 20 000 € pour une éventuelle subvention exceptionnelle pour le lycée Boissay).

Le maire rappelle qu'une délibération votée en 2015 ouvre droit, tous les ans, à une enveloppe dite « enveloppe associative » d'un montant de 1 500 € permettant d'aider nos associations dans leur fonctionnement.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire et à la mener à terme.

DELIBERATION N° 14/2018

SYNDICAT AEP SAMBIN - FEINGS - FOGÈRES SUR BIÈVRE : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès d'Arnaud QUENIOUX, délégué suppléant du syndicat d'AEP, il convient de pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Désigne Nicolas OURY pour siéger au Syndicat d'AEP en tant que délégué suppléant.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Éric MARTELLIÈRE informe le conseil municipal que la Gendarmerie Nationale organisera une réunion avec les habitants de la commune afin d'aborder les différents thèmes liés à la malveillance (prévention et conseils en matière d'atteintes aux biens, arnaques, escroqueries etc ...). Cette rencontre se déroulera à la Salle des Fêtes le 18 avril prochain à 18h00.

REUNION DU 15 MARS 2018

Présents	Signatures
MARTELLIÈRE Éric	
CHASSET Michel	
LEPAIN Patrick	
HUC Béatrice	
SOMMIER Jean-Claude	
COELLIER Jean-Paul	
CORBIN Marie-Claude	
CROISET Jean-Pierre	
de BIZEMONT Pierre	
FERMAUT Élisabeth	
GUÉRU-DUMÉZ Françoise	<i><u>Procuration à Jean-Pierre CROISET</u></i>
LABY Christian	
MARSEAULT Samuel	<i><u>Procuration à Patrick LEPAIN</u></i>
OURY Nicolas	